

PROCEDURE DE DEMANDE D'EXONERATION DES DROITS DIFFERENCIÉS

Année 2021-2022

Vous êtes étudiant étranger (hors UE) :

- N'ayant jamais été inscrit dans un établissement supérieur européen.
- Ayant été admis à CY.
- Résidant à l'étranger (hors UE) ou en France depuis moins de 2 ans.

Vous pouvez demander une exonération des droits différenciés.

La campagne de demande d'exonération des droits différenciés 2021-2022 se déroulera **du 15 avril 2021 au 9 juin 2021**.

Réception du dossier

Étape 1 : Je reçois un **avis favorable à ma candidature** à CY Cergy Paris Université : la Direction de Coopération Internationale (DCI) m'envoie ma lettre d'acceptation.

Étape 2 : Les gestionnaires de la DCI transmettent mes coordonnées (nom, prénom, numéro de téléphone, email...) au bureau des bourses.

Étape 3 : Le bureau des bourses m'envoie un mail avec le formulaire de demande d'exonération, la liste des pièces justificatives et la marche à suivre.

Envoi du dossier

Étape 4 : Je complète, je date et je signe le formulaire.

Étape 5 : J'envoie mon dossier **COMPLET** (formulaire + pièces justificatives requises) avant le **9 juin 2021** par mail à l'adresse suivante : bureaudesbourses@ml.u-cergy.fr **en mettant en objet** : « Demande d'exonération des droits différenciés 2021/2022 – NOM PRENOM ».

Étape 6 : Le bureau des bourses m'envoie un accusé de réception de mon dossier complet.

Commission et notification

Étape 7 : Mon dossier est étudié par les membres de la commission.

Étape 8 : Après avis, le bureau des bourses m'envoie un mail (à partir du 18 juin 2021) me notifiant la décision de la commission (avis favorable ou défavorable).

Étape 9 : Lors de mon inscription administrative, je présente la notification de l'avis favorable de l'exonération des droits différenciés au gestionnaire de la scolarité.

Contacts :

Une question concernant les exonérations des droits différenciés :
bureaudesbourses@ml.u-cergy.fr

Une question concernant la mobilité internationale : bureauetrangers@ml.u-cergy.fr